



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2018

Original : français

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

### Compte rendu analytique de la 717<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 octobre 2018, à 15 heures

Président(e) : M<sup>me</sup> Dalil.....(Afghanistan)

## Sommaire

Examen des rapports des travaux du Comité permanent :

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif (*suite*)

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

Rapport relatif à l'évaluation

Examen et adoption du Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé)

*Projet de décision générale sur les questions administratives, financières  
et de programme*

Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Autres déclarations

Réunions du Comité permanent en 2019

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16561 (F) 091018 111018



\* 1 8 1 6 5 6 1 \*

Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Examen des rapports des travaux du Comité permanent :**

**b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Gaertner** (États-Unis d'Amérique) encourage le HCR à utiliser la matrice de suivi de l'état d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport portant sur l'année 2017 et à mettre en œuvre les principales recommandations, en particulier celles dont l'application est en suspens, aux fins du renforcement de la transparence des processus de contrôle. Le HCR doit informer les États membres des délais prévus pour la mise en œuvre de son système de gestion axée sur les résultats et profiter de cette refonte pour améliorer l'efficacité et la transparence de son action, ainsi que pour renforcer ses moyens de planification et de contrôle de ses activités et des résultats obtenus. La mise en œuvre de l'initiative Gestion des risques 2.0 doit permettre de réduire au minimum les risques de fraude, de corruption et de manquement. La valeur des contributions versées au HCR par les États-Unis en 2017 a dépassé 1,5 milliard de dollars.

2. **M. Demerse** (Canada) souhaite savoir de quelle façon le HCR renforce ses capacités d'analyse et d'évaluation, qui joueront un rôle crucial dans la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR doit mettre en place un système de gestion axée sur les résultats qui renforce les liens entre l'établissement des budgets, la planification et les résultats, et qui favorise une meilleure coordination des activités. Le Canada salue les efforts que le HCR a déployés pour améliorer la qualité de ses partenariats avec les acteurs locaux et l'adoption de sa politique âge, genre et diversité, et il appelle le Haut-Commissariat à faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles des axes transversaux de toutes ses réformes opérationnelles et institutionnelles, ainsi qu'à renforcer ses politiques, ses systèmes et ses pratiques en matière de prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles.

3. **M<sup>me</sup> Sato** (Japon) fait part de l'inquiétude de son pays en ce qui concerne le déficit de financement. Elle félicite le HCR de chercher d'autres sources de financement et de mobiliser le secteur privé. Le Japon a versé près de 113 millions de dollars au HCR à fin septembre. Il approuve le renforcement des capacités de l'organisation dans des domaines tels que la gestion du risque et la lutte contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels, et aimerait avoir des détails sur la réorganisation prévue du siège et des bureaux régionaux du HCR.

4. **M<sup>me</sup> Hopp** (Allemagne) dit que l'Afrique est à la fois la région où se trouvent le plus grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR et celle qui reçoit le moins d'aide par rapport à ses besoins. L'Allemagne se félicite de la mise en œuvre de l'initiative Gestion des risques 2.0, à propos de laquelle elle souhaiterait obtenir davantage de détails, et encourage le HCR à étendre cette initiative à l'ensemble de l'organisation pour remédier aux causes profondes de la corruption et de la fraude. Elle appuie le déploiement prévu d'équipes au niveau régional pour renforcer l'efficacité de la gestion des ressources humaines, ainsi que le renforcement des effectifs du Bureau de l'Inspecteur général, auquel elle contribuera en mettant à disposition un assistant juridique. Il ne faudrait toutefois pas que cette réorganisation structurelle se traduise par des coûts supplémentaires et l'Allemagne encourage le HCR à fréquemment demander conseil aux États membres.

5. **M. Nordengen Christensen** (Norvège) salue les mesures prises pour améliorer l'organisation interne du HCR et renforcer la collaboration avec d'autres organismes, et attend avec impatience d'en voir les premiers résultats concrets. Il importe d'augmenter la proportion de contributions non préaffectées pour améliorer le caractère prévisible des flux de financement, ce à quoi la Norvège s'est engagée à contribuer, et de trouver de nouvelles sources de financement. La Norvège encourage le HCR à continuer de s'employer à prévenir la fraude et la corruption et à éradiquer l'exploitation et la violence sexuelles, et se félicite de la mise en œuvre de l'initiative Gestion des risques 2.0.

6. **M. Winder** (Royaume-Uni) se félicite de l'augmentation du montant total des contributions reçues en 2017 et du niveau de trésorerie satisfaisant. Pour renforcer la gestion des risques et de la fraude, il importe que le HCR se dote d'un cadre de contrôle interne qui définisse clairement les responsabilités et permette le cas échéant de rectifier le tir. Conformément au rapport du Comité des commissaires aux comptes, le Royaume-Uni encourage le HCR à se rapprocher de ses institutions sœurs pour améliorer la gestion des stocks d'articles de première nécessité, à achever l'application des recommandations de 2016 relatives à la gestion des partenariats et à mettre en œuvre les recommandations formulées en 2017. Il s'inquiète de la diminution notable du montant total de l'assistance en espèces à des bénéficiaires et aimerait en connaître la raison. Enfin, il approuve l'augmentation du budget et des effectifs du service d'audit interne et l'établissement du Service de l'évaluation, qui contribuera à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés.

7. **M<sup>me</sup> Clements** (Haut-Commissaire adjointe) dit que le calendrier de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, qui se déroulera de pair avec la régionalisation de la structure opérationnelle dont l'étude est toujours en cours, sera communiqué aux États membres d'ici la fin de 2018. Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences budgétaires de cette réorganisation structurelle et fonctionnelle. Les domaines dans lesquels un renforcement du contrôle est nécessaire ont été identifiés, et l'initiative Gestion des risques 2.0, dispositif temporaire de renforcement des capacités opérationnelles, devrait permettre de réduire considérablement la corruption et la fraude. À l'instar d'autres organismes des Nations Unies, le HCR prévoit de publier un état annuel du contrôle interne. Des informations détaillées seront communiquées aux États membres une fois la phase d'évaluation des risques achevée. L'équipe du Service de l'évaluation analyse les processus et les résultats de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés. Le HCR inaugurera en novembre 2018 le portail des partenaires, qui résulte d'un partenariat avec l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), et qui facilitera la collaboration avec les ONG et d'autres partenaires. Il entend accroître le nombre de donateurs et augmenter la proportion des contributions non préaffectées. La diminution en valeur de l'assistance en espèces à des bénéficiaires tient à l'évolution des montants distribués au Moyen-Orient et en Asie du Sud, mais des modalités d'intervention en espèces sont désormais mises en œuvre dans 106 des 128 pays dans lesquels le HCR mène des activités.

### **Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation**

#### **Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1182)**

8. **M. Malmquist** (Chef du Service de l'investigation) dit qu'au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a reçu près de 900 plaintes pour faute, contre 500 pour la période précédente. Cette augmentation est très certainement due à plusieurs facteurs, notamment à l'accent qu'a mis la direction sur sa politique de tolérance zéro à l'égard des fraudes, de la corruption et des violences et du harcèlement sexuels, aux encouragements à dénoncer ces fautes, à l'amélioration des mesures de protection offertes aux victimes qui se manifestent, à la confiance grandissante dans la capacité de réaction de l'organisation et au soutien accordé aux victimes. Comme lors de la période précédente, les plaintes reçues ont concerné majoritairement les fraudes accompagnées d'incidences financières, les fraudes à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation, et l'exploitation et les violences sexuelles ; après examen initial, 108 nouvelles enquêtes ont été diligentées. Au total, 120 plaintes pour exploitation et violences sexuelles ont été reçues et dans près de 50 % des cas, le Bureau disposait d'informations suffisantes pour faire passer les affaires à l'étape suivante. Parmi celles-ci, un tiers concernait des membres du personnel du HCR et deux tiers des partenaires. Le Bureau a ouvert 16 enquêtes envers des membres du HCR : deux ont permis d'établir l'existence d'une faute, cinq ont été classées et neuf sont toujours en cours. Concernant le harcèlement sexuel, 14 enquêtes ont été ouvertes par le Bureau. Parmi elles, six sont en cours et trois affaires ont été renvoyées à la Division des ressources humaines pour action disciplinaire.

9. Le Bureau a mené plusieurs enquêtes sur des allégations de faute au Kenya. À Kakuma, six membres du personnel du HCR ont été reconnus coupables d'avoir intimidé d'autres agents du HCR et des réfugiés et d'avoir demandé et accepté des pots-de-vin de la part de réfugiés. Parmi eux, cinq ont été démis de leurs fonctions ou ont démissionné et le dernier est encore sous le coup d'une procédure disciplinaire. Le HCR a par ailleurs transmis aux autorités kényanes les dossiers de quatre de ces fonctionnaires. À Dadaab, des plaintes mettant en cause quatre agents ont été étayées et deux enquêtes sont toujours en cours. Le Bureau a également mené plusieurs enquêtes en Ouganda, principalement pour des affaires de fraude accompagnée d'incidences financières, de corruption, de malversations dans les marchés publics et de vol de nourriture. Depuis janvier 2018, 11 affaires ont été classées et 6 ont été étayées et transmises à la Division des ressources humaines, tandis que sept enquêtes suivent leur cours. S'agissant du Soudan, le Bureau a ouvert deux enquêtes à la suite de plaintes pour fraude et corruption liées aux procédures de réinstallation. Ces enquêtes sont complexes dans la mesure où il faut trouver un juste équilibre entre la nécessité d'obtenir des preuves et des témoignages et celle de protéger les réfugiés et les autres victimes.

10. Le Service du contrôle stratégique, dont la création avait été approuvée en 2017 par le Haut-Commissaire, a pourvu tous ses postes. Il est chargé d'analyser les risques, les tendances émergentes et les zones de vulnérabilité, et de les porter à l'attention de la direction pour que des mesures soient prises. Il a lancé deux enquêtes récemment, la première portant sur la sélection et le contrôle des partenaires dans trois pays où des cas de fraude ont été détectés, et la seconde sur l'enregistrement des réfugiés en Ouganda. La majorité des recommandations issues de l'examen des fonctions de contrôle du HCR effectué en 2016 ont été mises en œuvre et ont entraîné des changements importants concernant la structure, les fonctions et les responsabilités du Bureau.

#### **Rapport relatif à l'évaluation (A/AC.96/1183)**

11. **M<sup>me</sup> Shroff** (Chef du Service de l'évaluation) dit que les 23 évaluations centralisées et décentralisées que le Service de l'évaluation a menées en 2018 dans une trentaine de pays ont été consacrées notamment au lien entre action humanitaire et aide au développement, aux moyens de subsistance, aux interventions en espèces, à la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés, aux interventions d'urgence et à la prévention de la violence et de l'exploitation sexuelles. Le Service a pu tirer plusieurs enseignements des évaluations achevées et en cours. Par exemple, les interventions en espèces permettent de réduire le recours à des stratégies de survie préjudiciables et de renforcer les facteurs de protection, notamment l'éducation des enfants. La présence ou l'absence d'approches fondées sur les moyens de subsistance a une incidence non seulement sur les revenus, mais aussi sur l'endettement, le risque de violences sexuelles et sexistes et l'apport nutritionnel. Pour que les activités de protection sociale soient efficaces, elles doivent être programmées de façon progressive et séquentielle sur au moins trois ans. Certaines des évaluations donnent un aperçu du degré d'efficacité de la gestion et de l'optimisation des ressources. Ainsi, les premiers résultats de l'évaluation du programme de gestion du parc automobile indiquent que, de manière générale, les coûts d'investissement ont été compensés par de nombreux avantages, notamment des économies financières.

12. Le Service de l'évaluation estime que les besoins et l'intérêt potentiel des évaluations et des recommandations qui en sont issues sont des critères essentiels lorsqu'il s'agit de décider quoi évaluer et quand le faire. En outre, la stratégie d'évaluation est fondée sur un processus de consultations annuelles qui permet de déterminer les questions les plus pertinentes ou les plus utiles pour les collègues sur le terrain et au Siège. Avec les changements considérables que connaît le HCR, l'évaluation est appelée à devenir un aspect encore plus fondamental à mesure que l'organisation progresse sur la voie de la transparence et de la responsabilisation.

13. **M<sup>me</sup> Gaertner** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays est très satisfait de la professionnalisation du HCR et des progrès accomplis aux fins d'améliorer la transparence des enquêtes et des évaluations. Il importe de montrer aux États membres comment l'organisation mène les enquêtes et assure leur suivi ainsi que la manière dont les évaluations influent concrètement sur les opérations et les personnes concernées.

14. **M<sup>me</sup> Hopp** (Allemagne) salue les efforts déployés par le HCR, en particulier en ce qui concerne le renforcement de ses capacités d'enquête au Kenya et en Ouganda. Les États membres sont désormais mieux informés, et il convient de continuer sur cette voie. En outre, les évaluations des opérations menées sur le terrain seront cruciales lors de la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. M<sup>me</sup> Hopp aimerait toutefois savoir quel est le lien entre le Service de l'évaluation et les « apprenants en temps réel » dans les pays d'application du Cadre d'action global pour les réfugiés.

15. **M. Winder** (Royaume-Uni) remercie le Bureau de l'Inspecteur général et le Service de l'évaluation pour le travail accompli et dit qu'il importe de comprendre l'incidence que peut avoir le Cadre d'action global pour les réfugiés dans les pays d'application.

16. **M<sup>me</sup> Gill** (Australie) dit que les enquêtes du HCR ont gagné en transparence, en particulier en ce qui concerne les cas d'exploitation et de violence sexuelles, et encourage l'organisation à investir davantage dans les activités visant à prévenir et à combattre de tels actes.

17. **M<sup>me</sup> Shroff** (Chef du Service de l'évaluation) dit que les « apprenants en temps réel » ne relèvent pas directement du Service de l'évaluation mais de l'équipe chargée du Cadre d'action global pour les réfugiés. Néanmoins, le Service les a recrutés et coopère avec eux dans le cadre de leurs activités de collecte de données, dont il se sert pour élaborer son rapport d'activités.

#### **Examen et adoption du Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé)**

(A/AC.96/1180 et Add.1)

18. **M. Winder** (Royaume-Uni) dit que son pays continuera de soutenir le HCR en lui apportant des contributions non préaffectées et en débloquent des fonds en cas de situation d'urgence. Il souhaiterait néanmoins obtenir quelques précisions. Premièrement, sachant que l'écart croissant entre les besoins et les ressources impose que l'on cible d'abord les personnes les plus vulnérables, il aimerait savoir comment le HCR établit l'ordre de priorité des différents besoins. Deuxièmement, en raison du manque de financement en faveur de la Syrie, le HCR a été contraint de privilégier les besoins d'urgence par rapport aux activités favorables à l'autonomie. M. Winder demande ce que le HCR fait pour amener les acteurs du développement à se concentrer sur ces activités. Troisièmement, il souhaiterait obtenir davantage d'informations sur le budget pour 2019. Il reste ouvert à la proposition d'un budget « hybride », qui maintient le budget global fondé sur les besoins tout en mettant l'accent sur la manière dont les ressources sont déployées. Enfin, compte tenu du nombre croissant de plaintes adressées au Bureau de l'Inspecteur général et de l'attention accordée à l'exploitation et à la violence sexuelles au niveau international, il se demande s'il convient de doubler à nouveau les fonds alloués aux enquêtes sur ces actes comme cela a été fait en 2018.

19. **M. Choon** (Australie) dit que les fonds et activités du HCR doivent être axés sur les besoins et que l'organisation doit être dotée des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de protection et d'assistance dans le monde. Il comprend que le déficit de financement de 51 % enregistré en 2018 complique l'allocation des ressources et remercie le HCR de l'attention qu'il continue d'accorder à la région Asie-Pacifique. À cet égard, les financements pluriannuels sont essentiels. C'est pourquoi le HCR devrait mettre l'accent sur ce type de financement dans ses rapports budgétaires. Enfin, M. Choon remercie le HCR pour ses efforts de transparence, car une meilleure visibilité des dépenses encourage les donateurs à apporter des contributions plus généreuses.

20. **M<sup>me</sup> Gaertner** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays est le plus grand donateur du HCR, ayant contribué à hauteur de 1,5 milliard de dollars en 2018. Toutefois, malgré ces contributions importantes, l'écart entre les besoins et les ressources disponibles ne cesse de se creuser. Il importe à cet égard que les donateurs, nouveaux et anciens, contribuent au financement des structures humanitaires multilatérales. Le HCR devrait conserver son approche centrée sur les personnes et tenir les partenaires, les États membres et les personnes concernées informés des décisions qu'il prend. Il s'agit notamment de donner des informations plus détaillées sur le budget de l'exercice actuel et sur le budget de 2019, avec indication des programmes, projets et activités auxquels la priorité a été accordée.

M<sup>me</sup> Gaertner souhaiterait savoir si les ajustements budgétaires prévus par le Cadre d'action global pour les réfugiés n'ont pas des incidences négatives sur les activités menées sur le terrain. Le HCR devrait analyser la manière dont il établit son budget pour trouver un équilibre entre les coûts totaux et les contributions attendues et revoir la politique selon laquelle 7 % des contributions préaffectées servent à couvrir les coûts du programme de soutien, ce qui oblige des donateurs à payer beaucoup plus que d'autres pour subvenir aux besoins de l'ensemble du système du HCR.

21. **M<sup>me</sup> Clements** (Haut-Commissaire adjointe) dit qu'une présentation sur la manière dont le HCR établit l'ordre de priorité des différents besoins sera faite prochainement, notamment en ce qui concerne les décisions prises sur le terrain. Sachant que les ressources affectées aux activités favorables à l'autonomie viennent souvent à manquer, le HCR mobilise déjà des acteurs du développement ainsi que des acteurs du secteur privé. En ce qui concerne la proposition de « budget hybride », M<sup>me</sup> Clements dit qu'elle ne souhaite pour l'instant pas modifier la structure budgétaire compte tenu des importants changements que connaît le HCR, notamment en ce qui concerne sa décentralisation au profit d'une régionalisation. S'agissant des allégations d'exploitation et de violence sexuelles, une initiative relative à l'intégrité pour 2018-2019 vient d'être lancée. Composée d'un ensemble de mesures visant à renforcer l'organisation, elle est axée sur les cinq domaines suivants : gestion des risques, enquêtes et conformité, systèmes et outils, changement culturel et renforcement des capacités, soutien au personnel, coordination et encadrement. Si cette tâche incombe principalement au Bureau de l'Inspecteur général, la Division de la gestion des ressources humaines et le Bureau des affaires juridiques ont aussi leur rôle à jouer. M<sup>me</sup> Clements invite les pays qui souhaitent renforcer les capacités du HCR à cet égard à s'intéresser à ces mesures, car elles ne sont pas inscrites au budget à l'examen.

22. M<sup>me</sup> Clements remercie les États-Unis de leur extraordinaire soutien financier, que ce soit en termes de quantité ou de qualité, ainsi que de leurs contributions globalement affectées, qui ont donné une grande marge de manœuvre à l'organisation. Ces contributions, conjuguées au soutien financier et pratique apporté par le secteur privé, contribueront à la solidité du Cadre d'action global pour les réfugiés une fois adopté. Il est difficile de faire des projections et de savoir à quels projets la priorité va être accordée tant que les contributions futures des donateurs ne seront pas connues. Les résultats de l'analyse interne des dépenses et de l'utilisation seront bientôt disponibles, mais il est certain qu'une partie considérable des fonds est allouée aux opérations sur le terrain afin d'améliorer la fourniture des services et des programmes.

*Projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1180, annexe VI)*

23. **M. Gutierrez** (Rapporteur) appelle l'attention des délégations sur le paragraphe a) du projet de décision générale sur les questions administratives, financières et de programme (A/AC.96/1180, annexe VI), où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2018, dont le montant est de 8 275 322 789 dollars des États-Unis. Il appelle également l'attention sur le paragraphe c) du projet de décision générale, où il est proposé d'approuver les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes mondiaux et le siège pour 2019, dont le montant est de 8 591 122 136 dollars des États-Unis pour 2019. La décision autorise en outre le Haut-Commissaire à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations.

24. **La Présidente** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le projet de budget-programme biennal pour l'exercice 2018-2019 tel qu'il est présenté dans le projet de décision générale.

*Il en est ainsi décidé.*

**Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales**

25. **M<sup>me</sup> Agha** (Rapporteuse pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que les consultations annuelles avec les ONG qui se sont

tenues en 2018 sur le thème « Putting people first » (« Les personnes avant tout ») ont réuni 523 représentants de 287 organisations originaires de 88 pays. Quatre grands thèmes en sont ressortis : la nécessité d'associer les réfugiés aux débats relatifs aux stratégies et programmes, de créer et d'entretenir des partenariats mondiaux entre le HCR, les ONG, les États et le secteur privé, d'améliorer la collecte, la sécurité et l'accessibilité des données nécessaires à l'élaboration de programmes et d'initiatives en faveur des réfugiés et des personnes déplacées et en collaboration avec eux, et enfin d'adopter une démarche englobant l'ensemble de la société (« Whole of Society Approach ») afin de concevoir des outils efficaces qui pourront être utilisés à l'échelle mondiale. À la différence du passé, les déplacements de population actuels donnent lieu à la création et au renforcement de partenariats et incitent les différents acteurs à innover pour trouver des solutions en matière de protection et d'intégration. Suite à l'adoption en septembre 2016, par les 193 États membres de l'ONU, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le pacte mondial sur les réfugiés a radicalement changé la donne, prévoyant notamment un partage international des responsabilités en matière de protection des réfugiés.

26. Lors des consultations de 2018, il a été affirmé que non seulement les réfugiés, mais aussi les personnes déplacées, les apatrides, les communautés d'accueil et les ONG, devaient avoir voix au chapitre dans toutes les procédures de décision. L'accent a également été mis sur la nécessité de ne laisser personne de côté et de tenir compte des besoins des réfugiés souvent marginalisés, comme les jeunes, les femmes et les filles et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), dans toutes les décisions les concernant. Les stratégies et programmes en faveur des réfugiés doivent également changer, être mis en œuvre sur une base pluriannuelle, et prévoir la participation des personnes déplacées et des communautés qui les accueillent. Une autre recommandation majeure issue des consultations de 2018 préconise de créer des mécanismes destinés à la mise en commun d'informations, par la collecte, la sauvegarde et l'accessibilité des données. Il a en outre été jugé primordial de créer davantage de partenariats au niveau mondial et de mettre au point des méthodes d'appui aux réfugiés plus intégrées. Dès lors que les besoins et les meilleures pratiques sont recensés, il est indispensable de mettre en place des partenariats avec des entités du secteur privé œuvrant dans le même domaine, et de sortir ainsi du cadre de partenariat classique entre le HCR, les ONG et les réfugiés eux-mêmes. Les systèmes nationaux de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène doivent en outre être renforcés, afin d'aider les États à assurer la fourniture de services essentiels aux communautés d'accueil et aux réfugiés. La mise en place de stratégies d'éducation inclusive de qualité joue un rôle vital dans les perspectives à long terme des personnes déplacées, tout particulièrement des enfants réfugiés non accompagnés.

27. La question de « l'apatridie en héritage » (« Legacy of statelessness ») doit également être examinée. De fait, les effets des déplacements sur les familles et les communautés, transmis de génération en génération, ne sauraient être ignorés. Trop souvent, les personnes sont contraintes de se déplacer à plusieurs reprises, ou encore sont incitées à rentrer chez elles, ce qui met en évidence la nécessité de consolider la paix et de combattre les déplacements internes qui se prolongent, notamment en menant des processus de paix au niveau régional.

28. **M<sup>me</sup> Gaertner** (États-Unis d'Amérique) dit que le HCR ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat sans l'aide des ONG, qui jouent un rôle clef tant sur le terrain que dans le processus décisionnel, et espère que dans le cadre de la réforme en cours, le HCR ne négligera pas l'importance de ce partenariat. Elle souligne d'ailleurs que sa délégation se compose notamment de deux représentants d'ONG partenaires, et incite les autres États à intégrer à l'avenir des membres de la société civile dans leur délégation tant la participation de ces dernières au débat rend les échanges fructueux. Le thème des consultations régionales de 2018, « Les personnes avant tout », est particulièrement opportun en ce qu'il replace l'être humain au centre du débat et met l'accent sur l'exécution des engagements vis-à-vis des populations touchées par les crises dans le cadre du « Grand compromis », auquel le Gouvernement des États-Unis est fier de participer, ainsi que sur le devoir de transparence en matière d'aide. Il serait bon qu'à l'avenir, les consultations de ce type se multiplient, y compris aux niveaux national et local. Enfin, il serait intéressant de savoir

sous quelle forme il sera rendu compte de la mise en œuvre des recommandations issues des consultations régionales.

29. **M<sup>me</sup> Hopp** (Allemagne) salue à son tour la tenue de consultations avec les ONG, qui est la manifestation du partenariat étroit entre le HCR et la société civile. Le Gouvernement allemand note avec satisfaction que les débats au sujet du thème des consultations de 2018 « Les personnes avant tout » ont porté sur la nécessité d'accorder la priorité aux personnes dans divers cas de figure, notamment en cas de déplacements internes et de déplacements dus à des catastrophes naturelles ou encore dans les situations qui mènent à l'apatridie, ainsi que sur les effets de ces déplacements sur les communautés d'accueil. Le Gouvernement allemand encourage la société civile, ainsi que le HCR, les États et les autres parties prenantes, à veiller à ce que les réfugiés soient entendus dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du pacte mondial pour les réfugiés et du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les organisations de la société civile allemande joueront un rôle crucial dans la contribution que l'Allemagne apportera au premier Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en 2019.

30. **M<sup>me</sup> Agha** (Rapporteuse pour les consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales (ONG)) dit que les consultations avec les ONG sont en effet l'occasion pour les ONG du monde entier, qui n'ont pas la possibilité de rencontrer les membres du HCR, d'exprimer leurs préoccupations et leurs vues au sujet de leur expérience sur le terrain dans l'aide aux réfugiés. La suite donnée aux recommandations issues des consultations pourrait être présentée aux ONG dans le cadre de réunions thématiques lors des consultations de 2019 ou de forums qui pourraient être organisés à cet effet. M<sup>me</sup> Agha espère que les réfugiés eux-mêmes, notamment les plus vulnérables d'entre eux, seront eux aussi associés aux consultations dans les années à venir.

#### **Autres déclarations**

31. **M. Avognon** (Président du Conseil du personnel du HCR) dit que, depuis la session précédente du Comité exécutif, le HCR a adopté une nouvelle instruction administrative dont les recommandations visent à atténuer les difficultés rencontrées par les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation situés dans des zones à risque. La sécurité et le bien-être du personnel du HCR a depuis toujours constitué la première priorité du Conseil du personnel. Celui-ci se félicite d'ailleurs que l'organisation cherche à s'acquitter toujours mieux de son devoir de protection à l'égard des membres de son personnel. La décentralisation et la régionalisation envisagées dans le cadre du processus de réforme en cours est anxiogène pour certaines catégories de fonctionnaires, et il ne semble pas que trois mois suffisent pour élaborer la feuille de route arrêtant les modalités de la mise en œuvre des décisions y relatives évoquée par le Haut-Commissaire dans son discours liminaire. Le Conseil du personnel se félicite cependant que celui-ci se soit engagé à continuer de consulter sur ce point les membres du Comité exécutif de manière transparente, et demande à être lui aussi consulté et associé à l'élaboration des plans de mise en œuvre, ce qui garantirait que la question des ressources humaines soit prise en considération. S'il ne fait aucun doute que la régionalisation offrira des débouchés dans les régions, il n'en reste pas moins que le personnel du Siège en subira les conséquences, et que des mesures d'atténuation devront être prises.

32. Pour ce qui est des contrats, le Conseil du personnel demande à ce que soit révisée la politique de recrutement adoptée en 2017, et à ce que les trois types de contrats prévus dans le Règlement du personnel – à savoir contrats temporaires, contrats de durée déterminée et contrats continus – puissent être offerts, ce qui permettrait de répondre aux aspirations des membres du personnel en termes de stabilité et de sécurité de l'emploi et d'adapter les effectifs aux besoins de l'organisation. Les disparités et les différences de traitement entre les membres du personnel et les quelque 4 000 prestataires de services recrutés par l'organisation pour assumer les mêmes fonctions sans pour autant bénéficier des mêmes prestations sociales entraînent de nombreuses frustrations. Le Conseil du personnel appelle donc l'organisation à revoir sa politique en la matière. Les membres du personnel ont perdu confiance en la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qui semble toujours limiter davantage leurs droits et détériorer leurs conditions de travail. À titre d'exemple, il semblerait qu'à la demande des États, elle ait délibérément manipulé les



résultats d'enquêtes menées dans plusieurs régions du monde concernant les salaires du personnel en vue d'en recommander une réduction. C'est pourquoi le personnel du HCR demande, au même titre que les autres fonctionnaires de l'ONU, à ce qu'elle soit plus transparente et plus neutre et n'agisse pas comme une entité politique déconnectée de la réalité du terrain. Le Conseil du personnel appelle donc l'attention du Comité exécutif sur les effets délétères des décisions de la CFPI sur l'état psychologique des membres du personnel.

### **Réunions du Comité permanent en 2019**

#### **Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif**

33. **M. Moreno Gutierrez** (Rapporteur) appelle l'attention des délégations sur les décisions 2 à 5, qui portent respectivement sur le programme de travail du Comité permanent en 2019 ; la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2018-2019 ; l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif ; et la participation des organisations internationales aux séances privées. Ces décisions seront annexées au rapport de la présente session, qui sera soumis pour adoption à la fin de la session.

34. **La Présidente** dit que, en ce qui concerne le projet de décision relatif à la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent en 2018-2019, les États ci-après ont déposé une demande officielle en vue de pouvoir prendre part aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateurs : Angola ; Bosnie-Herzégovine ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Indonésie ; Iraq ; Islande ; Mali ; Malte ; Ukraine. Ces requêtes étant acceptables, la Présidente propose que ces États voient leur nom ajouté au texte approuvé du projet de décision.

*Il en est ainsi décidé.*

35. **La Présidente** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter les quatre décisions susmentionnées.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 30.*